

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG**MOTION**

Dépôt : Groupe politique CSV

N. Léon Gloden

19.01.2017

Interpellation situation sécuritaire

La Chambre des Députés,

- Considérant que les citoyens éprouvent un sentiment subjectif d'insécurité;
- Que la sécurité est un préalable indispensable à l'exercice effectif des droits et libertés publiques ;
- Considérant que le maintien de la sécurité et de l'ordre publics constitue une mission primaire de l'Etat et des autorités communales ;
- Qu'il résulte en effet du décret du 14 décembre 1789 relatif à la constitution des municipalités que les autorités communales doivent faire jouir les habitants des avantages d'une bonne police, notamment de la propreté, de la salubrité, de la sûreté et de la tranquillité dans les rues, lieux et édifices publics ;
- Considérant qu'à défaut, cette situation est ressentie par nos citoyens comme « une abdication de la force publique ou un renoncement à l'ordre » et « ce sont des épisodes dangereux dans une société démocratique », aux dires des responsables politiques de la Ville de Luxembourg ;
- Considérant que le projet de loi de réforme de la Police grand-ducale contient une liste d'instruments de police administrative à disposition des forces de l'ordre ;
- Considérant que cette liste doit être utilement complétée par le « Platzverweis », c.à.d. le pouvoir d'enjoindre à des personnes qui troublent l'ordre public de quitter un lieu donné, voire de leur interdire de s'y rendre pendant une période donnée ;
- Considérant que le « Platzverweis » est ancré dans diverses législations étrangères ;

Invite le Gouvernement,

1. À compléter le projet de loi n° 7045 portant réforme de la Police grand-ducale par l'instrument dit du « Platzverweis » ;
2. À offrir à tous les agents de Police une formation adéquate afin de garantir un recours approprié à cet instrument.

Luxembourg, le 19 janvier 2017

  
C. Winkler  
N. Léon Gloden  
  
E. Eichs  
FOISCHTIEN  
  
S. W. Imes